

ARRETE COLLECTIF

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n°80-627 du 4 août 1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive;

Les 18 professeurs d'EPS hors classe dont les noms suivent sont nommés professeurs d'EPS de classe exceptionnelle à compter du 1er septembre 2022 :

NOM	PRENOM	AFFECTATION
AUDOUIN	MYRIAM	LPO Borde Basse Castres
BRANA	MICHELE	LGT Toulouse-Lautrec Toulouse
BROUSSY	FREDERIC	SEP LPO Léo Ferré Gourdon
CAPARROS	ISABELLE	CLG Paul Ramadier Decazeville
CHELLE	MARIE-CLAUDE	LPO Pierre d'Aragon Muret
DIOP	NATHALIE	CLG Simone Veil Saint-Jory
ESPART	ROMAIN	Université Paul Sabatier Toulouse
GARRIGUES	LIONEL	Université Toulouse 1 Capitole
GAYE	YVES	CLG André Abbal Carbonne
HOURDEAUX	CHRISTINE	CLG Edouard Lartet Gimont
LOIZON	SOPHIE	CLG René Cassin Saint-Orens-de-Gameville
PRAT	CATHERINE	Zone De Remplacement Haute Garonne
SENTENAC	FRANCOISE	LGT Jean Dupuy Tarbes
SICARD	MARC	CLG Les Clauzades Lavour
SUDRET	FREDERIC	CLG Georges Brassens Montastruc-la-Conseillère
THUILLIER	SABINE	SEP LPO Claude Nougaro Monteils
THURIES	CLAUDINE	LPO Raymond Naves Toulouse
VOIRON	DOMINIQUE	CLG René Cassin Saint-Orens-de-Gameville

Part des femmes parmi les promouvables : 52,82%

Part des hommes parmi les promouvables : 47,18%

Part des femmes parmi les promus : 66,67%

Part des hommes parmi les promus : 33,33%

Fait le 6 juillet 2022

Pour le recteur et par délégation,
 Pour le recteur et par délégation,
 Le secrétaire général de l'académie,
 Le secrétaire général de l'académie,

Vincent DENIS